



Aménagement domicile pour une personne handicapée étant sa mère

Par **BARREIRA**, le **18/04/2008** à **13:06**

Ma belle mère vit avec nous depuis le décès de son mari en 2006. C'est une personne qui a 67 ans et qui est reconnue comme étant handicapée à hauteur de 100 pour cent par la MDPH.

Nous venons d'acheter une maison et nous voulons la prendre avec nous; nous avons fait intervenir une assistante sociale et un ergothérapeute afin de nous aider à aménager le domicile pour elle. La décision est d'établir plusieurs devis pour cet aménagement, la cotorep va demander une aide financière mais la totalité des frais engendrés par l'aménagement ne seront pas pris en charge.

Ma belle mère a un peu d'argent de côté, elle a également 5 autres enfants. Qui doit payer le reste à charge de l'aménagement qui va être prévu pour le domicile.

Peut on nous servir de l'argent de ma belle mère sans pour autant avoir des problèmes par les autres enfants.

Les relations entre les frères et soeurs étant tendues nous voulons faire ceci dans les lois afin de ne pas avoir de problème suite au décès plus tard de ma belle mère.

Qu'en pensez-vous ?

L'unique accord de ma belle mère ne suffit pas car elle a tendance à perdre la tête. Alors que faire ? Merci infiniment